https://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/guestions/OANR5I 150F27993

## 15ème legislature

Question N°: 27993	De <b>Mme Muriel Ressiguier</b> ( La France insoumise - Hérault )				Question écrite
Ministère interrogé > Culture			Ministère attributaire > Culture		
Rubrique >audiovisuel et communication		<b>Tête d'analyse</b> >Fermeture de France 4 : l'absurde décision !		<b>Analyse</b> > Fermeture de Franc décision !.	ce 4 : l'absurde
Question publiée au JO le : 07/04/2020 Réponse publiée au JO le : 10/11/2020 page : 7981 Date de changement d'attribution : 07/07/2020					

## Texte de la question

Mme Muriel Ressiguier alerte M. le ministre de la culture sur la suppression de France 4, prévue le 9 août 2020. Chaîne publique du groupe France Télévision, elle est entièrement dédiée à la jeunesse et aux nouvelles générations et sa vocation est d'attirer et de fidéliser les jeunes en mettant en avant des nouveaux talents des scènes actuelles. Ses programmes proposent des contenus culturels et du divertissement de qualité. Elle renforce régulièrement son engagement en faveur de l'innovation et de la création par la mise à l'antenne de nouveaux formats. En 2019, France 4 attirait une part d'audience nationale de 1,6 %, se classant à la 14e position des chaînes française les plus regardées, soit quatre places devant son concurrent direct Gulli. Elle est régulièrement en tête des audiences des chaînes enfants chez les 4-10 ans grâce à la qualité de ses contenus. Plébiscitée par un grand nombre de parents, elle est regardée par 5 millions d'enfants chaque mois. Son succès chez les plus jeunes, qui ne peuvent faire entendre leurs voix, est également indiscutable. Au-delà de l'intérêt avéré suscité par ses contenus, que son audience démontre, la chaîne France 4 confirme son utilité durant la crise sanitaire actuelle. Les établissements scolaires ayant dû fermer, France 4 s'est fortement investie dans l'opération « Nation apprenante » mise en place par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, afin de permettre une continuité pédagogique par le biais d'une programmation adaptée aux programmes scolaires. Le service public assure ici pleinement sa mission d'intérêt général. Le visionnage de la chaîne via la TNT reste largement privilégié. 75 % des visionnages de la chaîne France 4 se font donc devant un écran de télévision selon la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. Ainsi, l'arrêt de la programmation de France 4 sur la TNT et le basculement de ses programmes sur des plateformes numériques privera les familles de moments partagés en laissant chacun seul devant son écran avec toutes les conséquences nocives que cela a sur les plus jeunes. De plus, la fracture numérique reste une réalité. De nombreux enfants, dans les zones isolées, et parmi les foyers les plus modestes qui ne peuvent payer un abonnement mensuel à internet, vont être privés de l'accès à une importante partie des programmes jeunesse de France Télévisions. Il est nécessaire que le service public soit présent et continue d'être accessible sur la TNT également car le jeune public a le droit de bénéficier de programmes de qualité sur ce support aussi. Il est important de ne pas laisser la main libre aux chaînes privées qui sont à l'affût pour capter le jeune public avec des programmes dont la qualité laisse à désirer. C'est pourquoi elle lui demande de reconnaître l'utilité publique et la nécessité de poursuivre la diffusion de France 4 sur la TNT en plus de son ouverture sur le Web, afin de maintenir sa mission de service public et d'en garantir l'accès à tous sur tout le territoire, et s'il envisage toujours l'arrêt de la diffusion de France 4 sur la TNT le 9 août 2020.

## Texte de la réponse

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/QANR5L15QE27993

## ASSEMBLÉE NATIONALE

La nécessité d'un enrichissement et d'une évolution de l'offre de programmes jeunesse constitue l'un des principaux chantiers de la transformation de l'audiovisuel public, annoncée le 18 juillet 2018. Le Gouvernement souhaite qu'au-delà des seules émissions télévisées, d'autres modalités de diffusion, notamment délinéarisées, soient développées, afin que les offres du service public demeurent une référence pour les jeunes générations, lesquelles se détournent progressivement de la télévision au profit des usages numériques. Dans le cadre de cette évolution, il était initialement prévu de mettre fin à la diffusion hertzienne de France 4 le 9 août dernier. Durant la période de confinement, France 4 a bouleversé sa ligne éditoriale, se révélant dans cette période particulière un instrument essentiel de soutien à la continuité pédagogique. C'est pourquoi, dans un contexte sanitaire qui demeure incertain, il a été décidé de différer d'un an l'arrêt de la chaîne France 4. Durant cette phase de transition, sa grille sera adaptée par France Télévisions avec en particulier un renforcement de la place accordée aux programmes ludo-éducatifs. Parallèlement, l'offre de France Télévisions destinée aux jeunes publics poursuivra son adaptation aux nouveaux usages par le déploiement d'Okoo, la nouvelle offre numérique destinée à la jeunesse et de Lumni, la plate-forme qui regroupe l'ensemble des contenus éducatifs de l'audiovisuel public, toutes deux lancées fin 2019 et qui de ce fait n'ont eu que peu de temps pour s'installer dans les habitudes des familles avant la crise sanitaire. Ce délai supplémentaire permettra en outre d'installer les conditions propices à la redéfinition de la grille de France 5.